

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SON IMPACT SUR NOS ORGANISATIONS

QUELS CHANGEMENTS ? QUELLES OPPORTUNITÉS ?

Cette formation a pour finalité une compréhension globale de la loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS), ainsi qu'une maîtrise précise de ses attendus et dispositions particulières concernant le secteur sanitaire, social et médico-social où œuvrent des fondations, associations RUP, associations.

Elle est destinée à l'ensemble des cadres dirigeants bénévoles ou salariés des organismes concernés et adhérents à la FEHAP, afin de leur permettre de mettre en place des plans d'action intégrant les différents leviers de changement et d'adaptation.

OBJECTIFS

- Connaître les principales orientations générales de la loi sur l'ESS
- Analyser les différentes facettes intéressant plus particulièrement les fondations et associations RUP et associations déclarées sur les activités sanitaires, sociales et médico-sociales
- Comprendre les enjeux et les changements possibles en termes de stratégie institutionnelle et de positionnement, pour tenir compte des nouveaux repères et des nouveaux leviers d'action issus de la loi ESS

CONTENU

Les dispositions et orientations générales

Le contexte politique et technique de la loi ESS
La définition de l'ESS et de ses contours
La place des fondations, associations RUP et associations, mutuelles, d'une part, et des fonds de dotation d'autre part,

Les dispositions et opportunités particulières de la loi ESS

Les dispositions sur les fusions, scissions, apport partiels d'actifs des fondations et associations
La transformation des fonds de dotation
Le rescrit administratif en matière de cession d'autorisation ou d'agrément ou de conventionnement
Le statut d'entreprise solidaire d'utilité sociale et ses enjeux
La transparence financière et ses enjeux
La reprise et la continuation judiciaires des entités de l'ESS
Les financements de la banque publique d'investissement
Les autres dispositions utiles



3 & 4 février 2015



Paris



632 €
par personne



2 jours



01 53 98 95 03



formation@fehap.fr

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

PUBLICS

- Présidents et administrateurs
- Cadres dirigeants

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques et méthodologiques
- échanges et mutualisation

INTERVENANTS

- Experts FEHAP
- Juristes et consultants spécialisés

VIE ASSOCIATIVE

